

« 1.0 ACOLA »
EURL, entreprise unipersonnelle à responsabilité
limitée
au capital de 100,00 €
Siège social : 6 RUE DES BATELIERS 92110 CLICHY
R.C.S. de NANTERRE 749 812 558

Procès-Verbal en date du 02 février 2026

ASSEMBLEE GENERALE DES DECISIONS UNANIMES
--

Le lundi deux février deux mille vingt-six à dix-huit heures,

L'associé unique de la société 1.0 ACOLA s'est réuni en Assemblée Générale des Décisions Unanimes au 6 RUE DES BATELIERS 92110 CLICHY siège social de la société, sur convocation de la gérance.

Le total des parts présentées est égal au nombre d'actions composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Josselin Baussay dirigeant(e) de la société.

Décisions

DECISION N°1

Il est pris acte par l'associé unique du transfert du siège social de la société situé initialement au 6 RUE DES BATELIERS 92110 CLICHY. Le nouveau siège social de la société est alors transféré au 61, Rue de Lyon 75012 Paris, France.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DECISION N°2

L'associé unique confère tous pouvoirs à Josselin Baussay, gérant de la société, ou son mandataire, à l'effet et d'accomplir toutes les formalités de publicité requises aux résolutions ci-dessus adoptées. Cette décision est adoptée à l'unanimité. De tout ce qui est dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DECISION N°3

L'associé unique décide d'adopter le principe du **capital variable**. En conséquence, le capital social, initialement fixé à 100 euros, devient variable avec :

- un capital plancher fixé à **10 euros**,
- un capital plafond fixé à **500 000 000 euros**.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DECISION N°4

Les statuts seront modifiés en conséquence et les formalités réalisées auprès des organismes compétents.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Fait à CLICHY

Le 02 février 2026

Josselin BAUSSAY

✓ Certifié par  yousign